

(1)

( N° 50. )

## Chambre des Représentants.

---

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 1885.

---

### GRANDE NATURALISATION.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

I

*Demande du sieur François-Antoine-Hubert SCHYRGENS.*

---

MESSEURS,

Le sieur Schyrgens est né à Maestricht, le 28 septembre 1835; il est arrivé en Belgique avec sa mère, veuve, en 1837. Il demeure actuellement à Liège, où il est établi comme négociant en denrées coloniales. Sa situation commerciale est des plus prospères. Il a épousé, en 1855, une femme belge, M<sup>lle</sup> Theunissen. De ce mariage sont issus six enfants nés en Belgique. Le pétitionnaire a satisfait en Belgique aux lois sur la milice; il jouit de l'estime et de la considération générales.

Le sieur Schyrgens invoque le bénéfice de l'article 1<sup>er</sup>, § 4, de la loi du 7 août 1881.

La commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

*Le Rapporteur,*

B<sup>on</sup> DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---

## II

*Demande du sieur Martin HOFFMANN.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Hoffmann est né à Kannisch, grand-duché de Luxembourg, le 10 novembre 1818 ; il demeure actuellement à Huy et exerce la profession de boucher. Il est arrivé en Belgique vers 1822 ; il est l'époux d'une femme belge et père d'une fille née en Belgique. Sa conduite et sa moralité sont bonnes ; les rapports des diverses autorités consultées sont favorables. Il a droit à l'exemption du droit d'enregistrement en vertu de la loi du 7 août 1881.

La commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Hoffman.

*Le Rapporteur,*

B<sup>OD</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---

NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## III

*Demande du sieur Antoine ROOVERS.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Roovers est né à Gemert (Pays-Bas), le 1<sup>er</sup> janvier 1846. Il est venu en Belgique en 1866.

Après avoir achevé ses études au grand séminaire de Liège, il a été nommé successivement vicaire à Peer, à Hamont et à Tongerlo, le 22 décembre 1879. Curé à Heppencert-lez-Maeseyck, le 27 novembre 1882, aumônier des Dames Bénédictines à Tongres, et, le 3 février 1888, curé à Molen-Beersel.

Le postulant a satisfait aux lois sur la milice dans les Pays-Bas ; il s'engage

à acquitter le droit d'enregistrement. Sa conduite et ses antécédents sont sans reproches.

La commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Roovers.

*Le Rapporteur,*

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Le Président,*

A. GUYOT.



#### IV

*Demande du sieur Winand-Lambert-Joseph-Hubert SCHMITZ.*



MESSIEURS,

Le sieur Schmitz, vicaire à Verviers, est né à Kerkrade (Limbourg hollandais), le 19 mars 1833 ; après avoir fait dans son pays d'origine les études préparatoires à la prêtrise, il a demandé à entrer dans le clergé belge. Il a été désigné comme vicaire à Verviers ; il y réside sans interruption depuis le 20 octobre 1878.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Le postulant a satisfait aux lois de la milice en Hollande et il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

La commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Schmitz.

*Le Rapporteur,*

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Le Président,*

A. GUYOT.



#### V

*Demande du sieur François-Xavier-Michel VENCKEN.*



MESSIEURS,

Le sieur Vencken est né à Obbicht et Papenhoven (Limbourg hollandais), le 6 septembre 1846. Après avoir terminé ses études dans les Pays-Bas, il vint en Belgique en 1872, et fut nommé vicaire à Lommel ; il résida dans cette commune jusqu'en 1880, époque à laquelle il fut nommé curé à Meeswyck,

fonction qu'il occupe encore aujourd'hui. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement. Sa conduite et ses antécédents sont sans reproches.

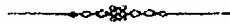
La commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Vencken.

*Le Rapporteur,*

Bon DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Le Président,*

A. GUYOT.



## VI

*Demande du sieur Marie-Chrétien-Joseph KLINKENBERGH.*



MESSIEURS,

Le sieur Klinkenbergh est né à Puth, commune de Schinnen (Limbourg hollandais), le 20 mars 1854. A l'âge de onze ans il est venu en Belgique et y a fait toutes ses études; après avoir achevé ses études théologiques au grand séminaire de Liège, il fut ordonné prêtre, en 1877, et nommé vicaire à Stockheim, fonction qu'il occupe encore actuellement.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal; il promet le cas échéant de payer le droit d'enregistrement. Sa conduite et ses antécédents sont sans reproches.

La commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Klinkenbergh.

*Le Rapporteur,*

Bon DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

*Le Président,*

A. GUYOT.

